



CPJEPS

« ANIMATEUR D'ACTIVÉS ET DE VIE QUOTIDIENNE »

Sous réserve d'autorisation d'ouverture par la DRAJES de Normandie

CALENDRIER PREVISIONNEL

DATES

Du 14 novembre 2022
Au 10 novembre 2023

LIEU

Hérouville Saint Clair
Accessible aux personnes en situation de handicap

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Fin des inscriptions :

15 Octobre 2022

Sélection :

21 Octobre 2022

DURÉE

700 heures :
400h aux CEMEA
300h minimum en structure professionnelle.

TARIF DE LA FORMATION

Nous contacter pour un devis

CONTACTS

CEMEA DE NORMANDIE
5 rue du Docteur Laënnec
14200 - Hérouville Saint Clair
02.31.86.14.11
www.cemea-normandie.fr

LE CPJEPS

Le Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport est un diplôme de niveau 3 qui vise la formation d'un "Animateur d'activités et de vie quotidienne" (AAVQ). N° RNCP : 32369

OBJECTIFS

L'animateur d'activités et de vie quotidienne exerce son activité professionnelle, en référence avec le projet de la structure qui l'emploie et dans le cadre d'une équipe. Il accueille différents publics en concourant notamment aux démarches de développement durable, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des maltraitances.

Il conçoit et anime des temps de vie quotidienne, dans différents lieux d'accueil. Il conçoit et anime des activités éducatives, dans différents lieux d'accueil, en direction d'un groupe, en utilisant des activités relevant de trois grands domaines : activités d'expression, activités physiques, activités scientifiques et techniques, dans la limite des cadres réglementaires.

LES UNITÉS CAPITALISABLES

UC1 : Participer au projet et à la vie de la structure

UC2 : Animer les temps de vie quotidienne de groupes

UC3 : Concevoir des activités en direction d'un groupe

UC4 : Animer des activités.

RÉUNION D'INFORMATIONS
LE 16.05.2022 ET LE 12.09.2022 AU SIEGE À 18H

LES + DE CETTE FORMATION

La personne titulaire du CPJEPS AAVQ obtient l'UC4 du BPJEPS LTP.

Le rythme de l'alternance (environ 2 jours/semaine aux CEMEA). Pas de formation les mercredis et les vacances scolaires.

Elle permet de se présenter au concours d'adjoint territorial d'animation au sein de la Fonction Publique Territoriale.

Possibilité de suivre la formation en apprentissage.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES STAGIAIRES

Le CPJEPS est délivré par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES), après validation de chacune des 4 Unités Capitalisables de la formation. Suite au jury régional final, si validation des 4UC, le diplôme est délivré par la DRAJES.

CONDITIONS D'ENTRÉE EN FORMATION

- **Déposer un dossier d'inscription complet**
(à retirer dans nos bureaux ou à télécharger sur notre site internet : www.cemea-normandie.fr)
- **Réussir les tests de sélection d'entrée en formation**
(entretien et lettre de motivation)
- **Avoir une structure professionnelle pour l'entrée en formation**
- **Avoir un plan de financement de la formation**
- **Est fortement conseillé d'être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante** : PSC1, AFPS, PSE1, PSE2, AFGSU de niveau 1 ou 2, SST (Si ce n'était pas le cas lors de l'inscription en formation, cette attestation devra être obtenue dans les premières semaines de la formation).

COÛT DE LA FORMATION

- Frais de dossier : 50€ - (*demandeur d'emploi* : 25€)
- Coût pédagogique de la formation :
 - demandeur d'emploi : 7200€
 - salarié.e : nous contacter pour un devis
- Coût horaire pour le parcours de formation avec allègement ou dispenses : 11€

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

<https://cemea-formation.com/CGV/>

FINANCEMENTS POSSIBLES

- Compte Personnel de Formation (CPF)
- Contrat d'apprentissage (CFA PSS)
- Contrat de professionnalisation
- Dispositif Pro-A
- Prise en charge par un OPCO
- Prise en charge par un employeur
- Financement Région ou Pôle Emploi (D.E.)

EMPLOI

Les activités de l'animateur CPJEPS peuvent s'exercer dans des structures relevant :

- du secteur public (collectivités territoriales, établissements publics)
- du secteur privé (associations, ...)



Pour les CEMEA, exercer les métiers de l'animation, c'est :

- Participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations.
- Soutenir la transformation des dynamiques de territoire.
- Favoriser le développement des liens sociaux.
- Agir pour l'autonomie des personnes et des groupes.
- Aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs pratiques, leurs représentations.
- Agir pour le développement des pratiques culturelles de tous.
- Participer à une éducation critique aux médias et à l'information.
- Sensibiliser les personnes au « vivre ensemble » et à l'interculturalité.
- Contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative.
- ...

Notre conception de la formation :

- La formation est un besoin et un droit tout au long de la vie professionnelle.
- La formation est un espace de rencontre de publics différents et de confrontation d'idées et de pratiques.
- L'entrée en formation est indépendante de la possession de diplômes scolaires ou universitaires.
- La formation prend en compte les parcours des personnes; c'est un facteur de promotion sociale.
- La laïcité est une de nos références et de nos pratiques.
- La formation est un lieu du développement culturel.
- La formation est un lieu de valorisation de la dimension politique.